

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° 2026- 121 en date du 30 mars 2026, le maire de la ville de Villeurbanne a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur la mise en concordance du cahier des charges du lotissement sis 2-4 rue Jean Jaurès à Villeurbanne avec le Plan Local d'Urbanisme et de l'Habitat de la Métropole de Lyon.

Cette enquête publique se déroulera pendant une durée 17 jours, du lundi 20 avril 9h00 au mercredi 6 mai 12h00 inclus.

Le dossier d'enquête publique, comprenant la notice explicative et le règlement de copropriété sera consultable :

- en mairie de Villeurbanne, - Annexe de la mairie de Villeurbanne – Direction générale adjointe dynamiques urbaines et adaptation – direction de l'urbanisme réglementaire - 27 rue Paul Verlaine – 69100 Villeurbanne. Les horaires d'ouverture au public sont les suivants : Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00.
- sur le site internet : <https://www.villeurbanne.fr>

Le public pourra formuler ses observations et propositions :

- sur le registre papier ouvert à cet effet en mairie de Villeurbanne - Annexe de la mairie de Villeurbanne – Direction générale adjointe dynamiques urbaines et adaptation – direction de l'urbanisme réglementaire - 27 rue Paul Verlaine.
- par voie électronique à l'adresse suivante : enquetepublique@mairie-villeurbanne.fr
- par courrier adressé à Monsieur le Maire - Mairie de Villeurbanne, CS 65051, 69601 Villeurbanne cedex.

Monsieur Olivier ZABOROWSKI, en qualité de Commissaire Enquêteur et le cas échéant Monsieur Philippe BERNET en sa qualité de Commissaire Enquêteur suppléant se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations lors des permanences suivantes :

- Le mercredi 22 avril de 9h00 à 12h00 ;
- Le jeudi 30 avril de 9h00 à 12h00.

À l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an :

- en mairie de Villeurbanne - Annexe de la Mairie de Villeurbanne – Direction générale adjointe dynamiques urbaines et adaptation – direction de l'urbanisme réglementaire - 27 rue Paul Verlaine – 69100 Villeurbanne.
- sur le site internet : <https://www.villeurbanne.fr>

Toute information relative au projet pourra être obtenue auprès de la Direction de l'urbanisme réglementaire, aux jours et heures habituels d'ouverture.